

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 930425/PRE/INT portant rectification de l'arrêté n° 93 - 0409/PRE arrêtant la composition des bureaux de vote pour les élections présidentielles des 7 et 21 mai 1993.

Ministère

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE LA DÉCENTRALISATION

Date de publication

3 mai 1993

Numéro JO

n° 5 du 05/05/1993

Date du numéro

5 mai 1993

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

Vu la Constitution du 15 septembre 1992

Vu la loi organique n°1/AN/992 du 29 octobre 1992 relative aux élections

Vu l'avis des commissions de supervision des élections

Vu l'arrêté n°93 0010/PREdu 8 avril 1993 fixant le nombre et l'emplacement des bureaux de vote pour les élections présidentielles des 7 et 21 mai 1993

Vu le décret n°93 0010/PREdu 4 février 1993 remaniant le gouvernement et fixant ses attributions

Sur proposition du ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation.

TEXTE INTÉGRAL

Bureau n°92 PK20 Président : Abdillahi Ali Assowé Secrétaire : Farah Moussa Absieh Assesseur : Yacin Okieh Guedi Suppléant : Aden Kamil Absieh Bureau de vote n°93 Arta bureau I Président : Ahmed Abdi Guedi Secrétaire : Moumin Bouh Waïss Assesseur : Saïd Waïss Hared Suppléant : Omar Ahmed Farah Bureau de vote n°94 Arta bureau II Président : Djama Dabar Houffaneh Secrétaire : Daher Abdallah Dabar Assesseur : Darar Dirir Guessod Suppléant : Osman Darar Egueh Bureau de vote n°95 Wéa bureau I Président : Elmi Aouled Hared Secrétaire : Aden Saïd Hared Assesseur : Abdallah Darar Okieh Suppléant : Ibrahim Robleh Hared Bureau de vote n°96 Wéa bureau II Président : Abdillahi Abar Miguil Secrétaire : Abdillahi Miguil Waïss Assesseur : Miguil Atteyeh Waïss Suppléant : Abdillahi Omar Assoweh Le reste sans changement.

Pour le président de la République et par ordree directeur de cabinet

ISMAEL GUEDI HARED